

26 mars 2020 – March 26<sup>th</sup>, 2020

**Bulletin # 13 – 2020 : Message de la SAAQ**  
**Suspension du certificat de reconnaissance de l'École de**  
**conduite Unique (L101)**

**Informations aux élèves**

Le présent bulletin vise à vous informer que, le 26 mars 2020, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a temporairement suspendu, jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement, le certificat de reconnaissance de l'École de conduite Unique (L101), située au 4784, avenue Van Horne, bureau 105, Montréal (Québec) H3W 1H7, lui autorisant à dispenser le Programme d'éducation à la sécurité routière (PESR).

Nous comprenons que cette suspension puisse causer des problèmes aux élèves n'ayant pas complété leur formation et nous en sommes désolés.

Dans une telle situation et en raison de la pandémie de la COVID-19, nous recommandons à l'élève d'attendre la fin de la suspension, soit le 25 avril 2020, pour poursuivre son cours au même endroit ou, à compter de cette date, il pourra faire des démarches pour se relocaliser et se faire rembourser les sommes qui lui seraient dues sur la base du contrat qu'il a signé avec l'école.

Si l'élève choisit de poursuivre sa formation auprès d'une autre école, il pourra récupérer son attestation directement à l'École de conduite Unique, en communiquant avec les personnes responsables. Au besoin, nous invitons ces élèves à consulter l'Association québécoise des transports (AQTr) pour trouver une autre école reconnue. Nous suggérons à ces écoles de :

1. Accueillir l'élève et lui permettre de poursuivre sa formation à partir de là où il était rendu, sur présentation d'une copie de son attestation de cours.
2. Facturer à l'élève le montant correspondant à la partie de la formation qui lui reste à faire.
3. Permettre à l'élève d'utiliser le matériel pédagogique qu'il aura déjà en sa possession.

**News Bulletin # 13 – 2020: Message from the SAAQ**  
**Suspension of The Certificate of Recognition of Unique**  
**Driving School (L101)**

**Information to Students**

This news bulletin is to inform you that, on March 26<sup>th</sup>, 2020, the Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) has temporarily suspended, until April 24<sup>th</sup>, 2020 inclusively, the certificate of recognition of Unique Driving School (L101), located at 4784, avenue Van Horne, office 105, Montreal (Quebec) H3W 1H7, which authorized the school to dispense the Road Safety Education Program (RSEP).

We understand and regret that this suspension may cause inconveniences to the students who have not completed their Program.

In such a situation and because of the COVID-19 pandemic, we recommend that the students wait until the end of the suspension, i.e. April 25<sup>th</sup>, 2020, to continue their RSEP at the same school or, from that date, they can take the necessary steps to relocate and be reimbursed for any amounts owing under the signed contract with the school.

Should the students choose to pursue their training Program with a different school, they can contact the person in charge of Unique Driving School and directly collect their driving course attestation from there. If necessary, we invite these students to consult the Association québécoise des transports (AQTr) to find another recognized school. We suggest that these schools:

1. Welcome the students and allow them to resume their training from where they left off, on presentation of a copy of their course attestation;
2. Invoice the students for the amount corresponding to the portion of the training left to be completed.
3. Allow the students to use the educational material they already have in their possession.